

3

ASSOCIATION SUISSE
POUR
LE SUFFRAGE FÉMININ

Genève et Tavannes
le 15 septembre 1919

Schweizerischer Verband
für Frauenstimmrecht

Au Conseil des Etats

BERNE

Monsieur le Président, Messieurs.

Au moment où les Conseils de notre pays sont appelés à discuter de la question importante entre toutes de l'adhésion de la Suisse à la Ligue des Nations, nous prenons la liberté d'attirer respectueusement votre attention sur le fait que nous, les femmes suisses, nous ne serons pas consultées comme les citoyens masculins en votation populaire, puisque nous ne possédons pas le droit de vote.

La situation qui nous est ainsi faite par la Constitution froisse péniblement notre sentiment national. Car, autant que les hommes, nous comprenons à quel point l'avenir de la Suisse est mis en jeu par la décision qui va être prise, et nous souffrons de cette exclusion. Nous en éprouvons d'autant plus le vif regret que, dans tous les autres pays d'Europe, sauf un, qui sont invités comme le nôtre à se joindre à la Ligue des Nations, les femmes sont des citoyennes au même titre que les hommes, et peuvent tout comme eux manifester, soit directement, soit indirectement par l'organe de leurs représentants parlementaires, leur opinion à cet égard.

C'est avec l'espérance que modification sera bientôt apportée à cette situation, et que les femmes suisses pourront prochainement elles aussi faire valoir leur avis à l'égard de la chose publique, que nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, de bien vouloir agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La présidente:

Guilje Gourd

La secrétaire :

L. Perrenoud

